



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du Mardi 30 avril 2013, 20h00, (salle polyvalente, Auvernier)

---

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2012
3. Comptes 2012 des anciennes Communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier
4. Nomination de deux membres à la Commission culture, loisirs, sports et animation, en remplacement de MM. Bertrand Cottier et Yann Constantin, démissionnaires
5. Nomination de 4 membres à la Commission consultative temporaire « Théâtre de Colombier »
6. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant la « recevabilité matérielle » de l'initiative déposée le 17.01.2013, intitulée « Non au plan spécial La Prairie » (Bôle)
7. Rapport et arrêtés du Conseil communal au Conseil général concernant deux modifications partielles du plan d'alignement de Bôle
8. Rapport et arrêtés du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de trois crédits complémentaires pour l'équipement et la remise en état de la rue de la Pacotte à Auvernier
9. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour le bouclage du réseau d'eau potable et pour l'extension du réseau d'électricité entre le chemin de la Goutte-d'Or et La Vy d'Etraz à Bôle
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement général du Centre scolaire de Colombier et Environs « CESCOLE »
11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2013/2014 :
  - un(e) président(e)
  - un(e) premier(ère) vice-président(e)
  - un(e) second(e) vice-président(e)
  - un(e) secrétaire
  - un(e) secrétaire adjoint(e)
  - deux questeurs
12. Communications du Conseil communal

La Présidente du Conseil général, **Mme Valérie Schindler**, ouvre la séance à 20h05, en saluant l'assemblée. Elle rappelle l'article 3.13 du Règlement général de Commune qui précise que les séances du Conseil général sont publiques, mais que l'assistance doit garder le silence et ne pas manifester son approbation ou sa désapprobation.

Elle fait lecture d'une lettre de M. Yann Constantin, faisant part de sa démission du Conseil général et de la Commission culture, loisirs et sports.

Elle fait lecture de l'avis de proclamation d'une conseillère générale, Mme Dagmar Picci, en remplacement de M. Yann Constantin.

Elle fait lecture d'une lettre du Kiosque du Château à Colombier.

Elle fait lecture d'une lettre ouverte au Conseil général de la Commune de Milvignes de la part de l'association Vivacité.

Le Conseil général a reçu de nombreuses lettres au sujet du théâtre de Colombier. Vu la proportion que toutes ces lettres prenaient, le bureau du Conseil général a décidé qu'elles devaient être envoyées par mail aux conseillers généraux avant la séance. La Présidente les cite :

- lettre de M. Jean-Philippe et Christine Jean-Petit-Matile de Colombier qui a été envoyée le 27.03.13. Concerne : Théâtre de Colombier, Yves Senn, Avant Scène Opéra ;
- lettre de Mme Elisabeth Pastor de Neuchâtel qui concerne : Théâtre de Colombier, Yves Senn, Avant Scène Opéra ;
- lettre de Mme Catherine Zaugg de Colombier qui concerne : Théâtre de Colombier, article dans la presse du mercredi 03.04.2013 ;
- lettre de M. Jean-Luc Vuilleumier de Colombier du 08.04.2013 qui concerne : Avant Scène Opéra, démission de M. Yves Senn ;
- lettre de Mme Christiane Bauer-Luginbühl d'Auvernier du 20.04.2013. Concerne : L'avenir de notre théâtre de Colombier ;
- lettre de Mme Daniela Mossenta de Neuchâtel du 21.04.2013 qui concerne : Théâtre de Colombier, M. Yves Senn ;
- lettre de Mme Marthe Matile d'Auvernier du 23.04.2013. Concerne le théâtre ;
- lettre du 23.04.13 de Mme ou M. Vogt. Concerne aussi le théâtre ;
- lettre du 26.04.2013 de Mme Vievolette Germanier de Colombier. Concerne : Théâtre de Colombier ;
- lettre de la Direction du théâtre de Colombier, de Mme Anne-Lise Tobagi, M. Yves Senn et M. Vincent Steiner du 28.04.2013. Concerne : Théâtre de Colombier, point de situation.

La Présidente demande à l'assemblée si celle-ci souhaite la lecture de ces lettres et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et aucune main n'est levée en faveur de la lecture des lettres. C'est donc à l'unanimité que l'assemblée en rejette la lecture.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers généraux. Quatre sont excusés. Il s'agit de Mme Deborah Noirjean et MM. Ivan Calderon, David Fischer et Yann Noirjean.

**Majorité absolue : 19 ; Unanimité : 36**

## 2. Procès-verbal de la séance du 17.12.2012

### M. Philippe Egli (La Grappe) :

Nous avons 2 remarques. Au point 20 (page 16), M. Daniel Sigg est mentionné comme faisant partie de la Grappe alors qu'il fait partie du PS.

Ensuite, à plusieurs endroits, il y a un problème avec les résultats des votes. Demande est faite de revoir le décompte des votes.

**La Présidente** demande qui accepte que le procès-verbal soit revu et corrigé pour la prochaine séance.  
**Par 28 pour, 1 contre et 7 abstentions, l'assemblée accepte.**

La parole est donnée au Conseil communal.

**M. Frédéric Laurent (CC):**

Nous proposons de modifier l'ordre du jour au point 9, afin d'y inclure un 2e arrêté et un 2e crédit qui au regard d'une proposition de la Commission technique, acceptée par le Conseil communal, sont liés au bouclage à la Vy d'Etraz à Bôle. Il a été trouvé plus judicieux de profiter des fouilles qui se répètent pour y ajouter une portion du PGEE.

Vous avez reçu les dossiers avec les informations et vous devez voter cette modification de l'ordre du jour.

**La Présidente :**

Ce que le Conseil communal vous propose de faire, c'est de modifier le point 9 qui s'intitulerait : « rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour le bouclage du réseau d'eau potable et pour l'extension du réseau d'électricité entre le chemin de la Goutte d'Or et la Vy d'Etraz à Bôle et rapport complémentaire et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la mise en séparatif du réseau d'épuration des eaux dans le secteur de la Vy d'Etraz à Bôle ».

Cette modification proposée par le Conseil communal est **acceptée à l'unanimité**.

**M. Jean-François Künzi (PS) :** D'abord nous demandons l'adjonction d'un point 13 : Divers.

Puis, pour la clarté des débats, la subdivision des points 3, 7, 8 et 9 en autant de sous-points qu'il y a d'objets sur lesquels le Conseil général est appelé à voter. Donc à vous de choisir si c'est point 3.1 ou 3a pour diriger les débats.

**La Présidente :**

Qui accepte les propositions faites par M. Künzi ?

Les modifications proposées par le PS sont **acceptées par 18 pour, 3 contre et 15 abstentions**.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Olivier Lebeau (PLR)** demande que l'on parle d'abord du théâtre.

**M. Pascal Bruni (La Grappe) :** Par respect pour le public et afin de continuer notre séance normalement, je propose d'organiser un Conseil général exprès pour ce dossier du théâtre qui me semble un point tellement important et tellement sensible. Maintenant, ce Conseil général ne doit pas être organisé dans 6 mois, il doit être fait très rapidement. Cela nous permettrait d'en connaître plus sur ce dossier. Je pense qu'on a d'énormes lacunes, moi le premier et je n'arriverai pas à me prononcer ce soir sur une quelconque décision.

**M. Yann Decnaeck (PLR) :** J'aimerais faire une remarque sur le point 5 : Nomination de 4 membres à la Commission consultative temporaire « Théâtre de Colombier ». Donc le point de discussion du théâtre, comme l'a dit mon collègue, ferait certainement mieux de faire l'objet d'un Conseil général ensuite des travaux de cette Commission-là. Mais nous n'avons ce soir, comme conseillers généraux, qu'à décider qui nous envoyons dans cette Commission et rien d'autre.

**M. Philippe Egli (La Grappe)** propose qu'on avance le point qui traite de la nomination de la Commission.

**La Présidente** : La proposition de M. Lebeau est mise au vote, c'est-à-dire mettre le point du théâtre en point 3, pour qu'on puisse traiter de ce sujet tout de suite.

La proposition est **acceptée par 22 pour, 11 contre et 3 abstentions**.

La proposition de M. Bruni est mise au vote, laquelle est de ne traiter que la nomination des 4 membres à la Commission consultative temporaire « Théâtre de Colombier » et de ne pas traiter le point du théâtre maintenant, mais lors d'un Conseil général consacré à cela.

La proposition est **refusée par 20 contre, 13 pour et 3 abstentions**.

*S'ensuivent divers débats sur la formulation de la proposition de M. Lebeau. La Présidente explique avoir compris que la proposition était de passer le point 5 en point 3. Si la proposition était l'ajout d'un nouveau point consacré au théâtre, il s'agirait de demander une clause d'urgence nécessitant l'approbation des 2/3 de l'assemblée.*

*M. Lebeau confirme que sa proposition consistait effectivement en la création d'un nouveau point 3, afin d'aborder le sujet du théâtre.*

*M. Philippe Egli, quant à lui demande de regrouper le sujet du théâtre avec la nomination de la Commission consultative temporaire « théâtre de Colombier ».*

**M. Hugues Scheurer (PLR)** demande une suspension de séance.

La Présidente accepte une suspension de 10 min.

*Reprise de la séance.*

**La Présidente** demande à M. Lebeau de reformuler sa proposition.

**M. Olivier Lebeau (PLR)** : Je retire ma proposition de créer un nouveau point à l'ordre du jour. Je propose par contre que le point 5 qui va indirectement traiter du théâtre de Colombier, soit avancé au point 3.

**La Présidente** demande qui accepte la proposition du PLR de passer le point 5 au point 3.

Cette proposition est également celle de M. Egli.

Cette proposition conjointe de M. Egli et M. Lebeau est **acceptée à l'unanimité**.

### **3. Nomination de 4 membres à la Commission consultative temporaire « Théâtre de Colombier »**

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** :

Les inquiétudes et les soucis qui sont exprimés à propos du Théâtre de Colombier sont légitimes. Nous les avons éprouvés depuis 4 mois déjà, nous comprenons aisément que vous vous en fassiez les échos. Les inquiétudes et les soucis sont donc légitimes, mais pas les imprécations.

Le Théâtre de Colombier est un joyau, c'est un joyau architectural et technique et cela, nous le devons aux autorités politiques et aux contribuables de Colombier jadis, de Milvignes désormais. C'est un joyau artistique et de cela, nous en sommes redevables à la direction **collégiale** du Théâtre de Colombier. Merci à Mme Tobagi, à M. Steiner et à M. Senn de leur travail. Ils ont rendu notre théâtre indispensable à la vie culturelle. Ils nous ont aussi mis au défi.

Nous devons nous montrer dignes de leur réussite et assurer dorénavant sa pérennité. Nous sommes responsables, le Conseil général comme autorité suprême et le Conseil communal, en tant qu'autorité politique, de la bonne et saine gestion de ce joyau architectural et technique. C'est pourquoi je dis ici, de façon claire, absolue et définitive : le Conseil communal de Milvignes ne **veut** pas, le Conseil communal de Milvignes ne **doit** pas imaginer un seul instant vivre sans son théâtre. Je souhaite absolument ce soir que personne, au sein du législatif de notre commune, ne puisse souhaiter un instant vouloir, pouvoir et devoir vivre sans notre théâtre.

Vouloir, pouvoir, devoir... Nous voilà au cœur du sujet. Je commencerai par le **devoir**, parce que c'est la mission première d'une autorité publique, c'est-à-dire de votre autorité et de la nôtre. Notre devoir donc est d'assurer la vie de nos sociétés locales. Ces sociétés vivent de leurs talents et ils sont nombreux. Certaines d'entre elles, dont je vois les représentants ici dans cette salle ce soir travaillent avec M. Yves Senn, tant le talent de cet artiste est manifeste, et je les en félicite. Vous avez reçu, nous avons reçu un abondant courrier de ces sociétés s'inquiétant pour leur sort, qu'elles craignent liées à celui de la Direction du Théâtre de Colombier en général et de M. Senn en particulier. Les sociétés locales ont sans doute des liens particuliers avec M. Senn. Elles ont raison, tant chacun peut reconnaître ses compétences, mais il faut être clair : YVES SENN N'EST PAS LE THEÂTRE DE COLOMBIER, EN REVANCHE ET C'EST NOTRE PROBLEME, LE THEÂTRE DE COLOMBIER EST ACTUELLEMENT YVES SENN.

Et nous passons ainsi au vouloir. J'avais parlé du devoir, vouloir, pouvoir. Je crois que la position du Conseil communal et celle que j'appelle du Conseil général sera claire sur le devoir : Nous devons Mesdames et Messieurs à nos citoyennes et citoyens un Théâtre actif, dynamique et au service des sociétés locales.

Notre vouloir est ailleurs. Mesdames et Messieurs, gouverner c'est prévoir. Nous ne voulons pas que le Théâtre de Colombier soit comme l'Hôpital du Locle. L'actualité je vous le concède vient ici à notre secours : il a suffi à un établissement hospitalier cantonal qui compte 2500 collaborateurs de la maladie durable de 2 médecins pour devoir fermer un site. Milvignes ne **veut** pas se permettre, face à la vie culturelle, face aux sociétés locales qui portent cette vie culturelle, face aux citoyennes et citoyens qui ont consenti de gros efforts pour ce théâtre, Milvignes ne veut pas se permettre d'appuyer son dynamisme culturel sur une structure unique. Imaginons comme c'est le cas – et nous parlons ici de vie physique – la maladie ou l'engagement ailleurs, à de meilleures conditions, sous un climat plus clément, dans une notoriété plus évidente d'un seul des membres de l'actuelle Direction du théâtre de Colombier.

Je vous le dis clairement Mesdames et Messieurs, dans cette éventualité notre théâtre serait clairement menacé. Tout au long des mois qui ont précédé, nous avons pu le mesurer. L'un des membres de la Direction du théâtre n'a cessé de nous poser des ultimatums en liens avec de nombreux contrats possibles pour lui à l'étranger. Nous ne pouvons pas lui refuser l'accès à ces contrats, vu son apport exceptionnel à notre commune ; mais nous ne pouvons pas non plus accepter sans inquiétude son départ parce qu'il représentait un danger réel pour notre commune, notre population, nos sociétés locales.

Nous lui avons donc proposé de collaborer avec d'autres structures, professionnelles, actives, reconnues, efficaces, comme par exemple la Direction du Théâtre du Passage. Le Théâtre du Passage, Mesdames et Messieurs, est le second théâtre que nos concitoyennes et concitoyens soutiennent de leurs deniers. Nous participons à son financement et il accepte de mettre ses compétences, en soutien, au profit de notre théâtre propre et de notre Commune.

M. Senn, dont je rappelle que son talent est reconnu et ses compétences appréciées, a refusé toute collaboration avec la Direction du Passage que nous finançons et que nos contribuables financent au motif qu'il voulait diriger seul.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Clémenceau avait coutume de dire que la guerre était une affaire trop importante pour la laisser diriger par un seul général.

Nous sommes ici dans le même cas de figure. L'avenir du théâtre de Colombier doit pouvoir se vivre et se jouer sans que nous prenions, vous preniez le risque de l'appuyer sur une seule personne qui au surplus est appelée dans les plus grands théâtres d'Europe.

Notre proposition de ce soir est la suivante : nous devons créer cette Commission. Elle aura pour mandat de pérenniser notre théâtre, sans qu'il ne devienne dépendant d'un seul acteur. Elle aura aussi pour mandat d'entendre les acteurs culturels de la Commune, tous les acteurs. D'abord les sociétés locales concernées. Nous annonçons ce soir que nous allons les recevoir l'une après l'autre pour discuter de leur avenir, de leurs demandes, de leurs attentes et de l'utilisation possible du Théâtre. Nous allons entendre les responsables de la Direction du Théâtre du Passage, afin d'analyser leurs propositions. Nous allons inviter aussi les associations citoyennes (les aînés, les jeunes) pour savoir comment leur redonner ce théâtre qu'ils nous ont offert. Nous allons aussi par évidence inviter M. Senn et ses amis de la direction pour les associer au développement de ce théâtre. Ils en sont soucieux, nous aussi. Battons-nous ensemble et nous pérenniserez ce théâtre ensemble. Le souhaitez-vous M. Senn, le souhaitons-nous ? Je l'espère de tout cœur de toutes les personnes présentes parce qu'il en va de notre attractivité et de notre Commune.

Sur le **vouloir** donc, je le dis avec conviction et solennité : nous ne voulons pas prendre le risque d'adosser le théâtre qui nous est indispensable à une ou deux personnes qui peuvent s'en aller, qui ont des propositions d'ailleurs et qui rêvent de partir parce qu'Orange ou Lyon ou Bruxelles ou Aoste... ou Saint Nom Le Bretèche font des offres.

Pour le devoir donc, j'ai répondu, pour le vouloir j'ai répondu. Reste donc le pouvoir et le pouvoir vous appartient à vous législatif dont nous attendons le bon sens et le soutien indispensable pour mener à bien cette mission.

Les courriers répétés de M. Senn méritent une réponse sous plusieurs éléments : je reprends donc les propos du courrier de la Direction du Théâtre de Colombier du 28 avril 2013 et dont chaque Conseiller général a reçu une copie, je cite :

« Notre sort en tant que directeurs a été enterré conjointement par le Conseil communal de Colombier puis celui de Milvignes. »

**FAUX** : il n'a pas été enterré conjointement, puisque notre dernière proposition remonte au 26 avril 2013.

Je cite :

« Lors d'une séance avec le Conseil communal de Milvignes du 28 janvier 2013, il a été prévu de débiter des pourparlers dans le cadre de la gestion du Théâtre, lesquels se sont avérés infructueux et ont engendré la démission de l'un des directeurs ».

**VRAI** : démission dont nous avons pris acte.

Je cite :

« Dans un communiqué de presse du 28 mars 2013, pour lequel nous n'avons pas été informés et qui ne nous a pas été soumis, nous avons appris que les spectacles prévus jusqu'à la fin de la saison 2012-2013 allaient tous avoir lieu et que nous étions remerciés ».

**FAUX** : les remerciements n'étaient pas un licenciement, mais une reconnaissance de la qualité artistique déployée au théâtre.

Je cite :

« L'on pouvait également lire dans ce nouvel article que le Conseil communal souhaite se donner le temps d'examiner plus en détails la gestion financière du théâtre, qui coûte plus cher chaque année, selon Marlène Lanthemann ».

**VRAI** : Les coûts ont passé de CHF 409'700.- en 2009 à CHF 481'600.- en 2012, avec l'accord du Conseil communal de Colombier.

Je cite :

« Dans le but de tout de même trouver une solution permettant la continuation de la programmation et garantissant l'organisation de spectacles au théâtre de Colombier, Yves Senn a repris les négociations avec le Conseil communal de Milvignes ... ».

**FAUX** : Yves Senn, après avoir démissionné, a sollicité un entretien privé avec la présidente du CC qui a ensuite, d'entente avec M. Senn, rapporté ses propos au Conseil communal, lequel a accepté de se remettre autour de la table pour une nouvelle négociation.

Je cite :

« Cette proposition orale a été refusée le 28 avril 2013 par Yves Senn, lequel constatait que sa proposition de convention n'avait pas été abordée, ni commentée... ».

**FAUX** : ladite convention était acceptée par le Conseil communal sous condition d'y intégrer un comité de direction, la collaboration avec la Commission consultative temporaire du théâtre, ainsi que l'intégration de quelques spectacles proposés par la Direction du théâtre du Passage.

Je cite :

« L'on notera encore que le Conseil communal a été informé dès le mois de décembre 2012 de l'urgence de sa décision et la DTC souhaitait une réponse à fin janvier 2013 pour ne pas mettre en péril la saison 2013-2014 ».

**FAUX** : l'urgence de la décision n'était pas uniquement motivée par les délais de l'organisation de la saison théâtrale, dont nous avons bien conscience, mais également en raison des demandes pressantes de M. Senn qui avait reçu des propositions fabuleuses pour poursuivre son activité hors de Colombier.

Je cite :

« Parallèlement à cela, aucune démarche n'a été entreprise auprès d'Anne-Lise Tobagi et Vincent Steiner pour examiner la possibilité de continuer leurs activités après la date butoir du licenciement prononcé par Colombier ».

**VRAI** : la décision de Mme Tobagi et de M. Steiner de cesser leurs activités au 30 juin 2013 ont été clairement exprimées lors de la première rencontre du Conseil communal avec la DTC en date du 28 janvier 2013.

Je cite :

« Enfin le communiqué de presse de la chancellerie de Milvignes du 28 mars 2013, sans prise de contact ou information préalable aux trois bénévoles concernés, et les déclarations qui ont suivi dans les lignes des quotidiens, ont vraisemblablement enterré les relations directes entre le Conseil communal et les directeurs ».

**FAUX** : puisque M. Senn est revenu en arrière en sollicitant un rendez-vous auprès de la présidente, rencontre qui a eu lieu le 10 avril 2013.

Je cite

« Nous avons appris par Mme Matter que le Conseil communal de Milvignes entendait quitter le Syndicat Intercommunal du Théâtre du Passage. »

**FAUX** : Mme Matter n'a pas informé la DTC, mais un courrier a bel et bien été envoyé au syndicat intercommunal du théâtre du Passage. En effet, suite à certaines remarques concernant les coûts cumulés du théâtre de Colombier et de la participation au syndicat intercommunal du théâtre du Passage, le Conseil communal, afin d'y répondre, a demandé de connaître les conditions de retrait de ce syndicat.

Je cite :

« Le 20% supplémentaire accordé à M. Illesta au Théâtre libérant M. Hadorn ainsi que les autres concierges en charge des gardes, d'un pourcentage équivalent ».

**FAUX** : le % des gardes correspond environ à un 5%.

Je cite :

« L'échec des négociations au 28 avril 2013 a principalement été engendré par le manque de perspectives de développement de la question culturelle à Milvignes ».

**FAUX** : la poursuite des activités culturelles a toujours été notre préoccupation principale, preuve en est la nomination de la commission qui nous occupe ce soir et la collaboration souhaitée avec la Direction du théâtre du Passage et de M. Senn.

Je cite :

« La convention proposée par Yves Senn, reprenant les bases de la DTC et unanimement soutenue par les acteurs culturels, n'a pas été acceptée par Milvignes, sans explication des motifs pour lesquels elle a été refusée ».

**FAUX** : nous avons exposé les adjonctions souhaitées dans cette convention, lesquelles ont été refusées par M. Senn sans explications.

Je cite :

« Les garde-fous qui sont dressés (une Commission pour contrôler l'activité, la sous-traitance des spectacles d'accueil sans droit de regard et sans même connaître les termes de la convention, des objectifs de rentabilisation de la salle) laissent penser que la confiance n'est pas de mise et ne permettent pas la saine gestion du Théâtre.

**FAUX** : Il ne s'agissait pas de garde-fous, mais il s'agissait d'assurer le fonctionnement du théâtre en ne mettant pas le poids des responsabilités sur une seule personne.

En conclusion, le Conseil communal de Milvignes se serait bien passé de jouer cette pièce de théâtre plus dramatique que comique ! Merci de votre attention.

En introduction au point 3, j'aimerais encore dire ceci : l'analyse du Conseil communal a été celle de l'intelligence : on ne peut pas prendre le risque de voir partir à deux semaines un directeur artistique compétent, on ne peut pas prendre le risque de laisser nos sociétés locales en difficulté, on ne peut pas vivre sans notre théâtre. La Commission que nous vous proposons ce soir permettra de créer les bases nécessaires pour assurer un théâtre, une vie culturelle, un avenir pour toutes les sociétés locales de la nouvelle Commune. Je vous appelle par gain non pas de paix mais d'intelligence, à élire de suite la commission prévue à l'ordre du jour.

Et je précise, avant cette élection, que la responsabilité qui vous incombe est essentielle : l'avenir culturel de notre commune mérite qu'on l'appuie sur plusieurs talents.

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :**

Je m'exprime à titre personnel et ne représente pas un avis de groupe, même si une partie de ces propos est partagée par plusieurs personnes. En tant que père, citoyen, conseiller général et président de parti cela fait plusieurs mois que je suis de manière indirecte cette affaire et plus directement et activement depuis quelques semaines. J'ai notamment proposé aux deux parties de recourir à la Commission culture, loisir et sport. Malheureusement aucune des deux parties n'a saisi cette perche.

Je me sens donc assez libre et serein de parler ce soir mais le cœur gros.

Tout d'abord, je souhaite exprimer ma reconnaissance pour le travail effectué tant du côté du Théâtre que des intentions primaires du Conseil communal de Milvignes. En effet,

- L'engagement de la Direction du théâtre et la dynamique créée autour de ce lieu à Colombier sont non seulement à saluer, mais à respecter. Par exemple, l'activité de l'Avant Scène Opéra qui, outre ses spectacles, offre une véritable école d'opéra de renommée internationale.
- L'engagement du nouveau Conseil communal de Milvignes visant à clarifier les gros postes du budget est tout autant louable : le Théâtre représente un coût pour la Commune de l'ordre du ½ million de francs. J'ai entendu et lu que nous, politiques, ne comprenions rien à la culture. Je constate que les auteurs n'ont aucun scrupule pour utiliser les bâtiments financés par tout un chacun. Les artistes rendent des comptes au public, les politiques rendent des comptes à toute la population de Milvignes et à ses contribuables.

C'est pourquoi, je suis très attristé et préoccupé par les événements concernant le théâtre à plusieurs titres.

Tout d'abord, les attaques personnelles citant nommément des membres de l'administration ne sont pas acceptables. On peut attaquer des politiques mais pas des membres de l'administration sur la voie publique.

- **Sur la gestion de l'affaire** : Cette affaire fait l'objet de discussions animées dans le village depuis décembre 2012. Pourquoi la Commission culture, loisir et sport, créée en décembre 2012 n'a-t-elle pas été informée ou saisie de cette affaire ? 3 séances sur la Suisse Bouge et aucune discussion de cet objet depuis le début de l'année me semblent refléter des priorités tout à fait inadéquates et incompréhensibles.
- Je sais que le Conseil communal est sous pression car le premier budget voté par le Conseil général prévoit un déficit important. C'est pourquoi, l'implication du législatif dans cette affaire au moins par l'intermédiaire des Commissions créées à cet effet était obligatoire. L'information par voie de presse de ladite Commission et du législatif n'est pas acceptable. Le Conseil communal avait-il prévu d'informer le Conseil général et ses Commissions ? si oui quand et sous quelle forme ?

Le législatif se réjouissait de mettre le pied à l'étrier, mais il a été écarté complètement de ce processus.

- **Sur le fond** : Quelle est la stratégie du Conseil communal pour le théâtre de Colombier ? Jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est une chose, il faut juste savoir par quoi on comble le trou et si la décision repose sur une analyse des faits établis, des interprétations, des préjugés ou une incompréhension avouée. C'est au niveau du politique qu'il faut disposer d'une vision. Que voulons-nous faire du théâtre ?
- Si le Conseil communal n'a pas de vision arrêtée sur la question, il m'aurait paru nécessaire de se laisser le temps d'y réfléchir avec les Commissions prévues à cet effet et de ne pas casser au départ toute chance de collaboration sur des bases saines et respectueuses.
- Durant la saison 2012-2013 du Théâtre qui se termine au mois de juin, il y a eu 17 groupes, troupes et orchestres différents qui ont présenté 25 spectacles différents, à 46 dates différentes. Compte tenu de ces résultats, quels sont les objectifs posés à la Direction du Théâtre qui n'ont pas été tenus ? Quels sont les nouveaux objectifs qui seront posés aux prochains bénévoles ?
- En outre, sachant que la prochaine saison débute dans 3 mois, est-il raisonnable, sensé et réaliste de mettre sur pied ce soir une Commission pour réfléchir maintenant à la future stratégie du théâtre ? La saison 2013-2014 me paraît bien mal emmanchée.

Je souhaite plein succès, ici ou ailleurs, à l'ASO et autres troupes et sociétés, qui ont fait naître, vivre et développer ce lieu. Je remercie sincèrement la Direction du Théâtre pour leur engagement bénévole durant 5 ans. Je regrette cette fin sèche, n'étant pas digne et à la mesure du travail effectué durant ces 5 dernières années. Construire est complexe, exigeant et prend du temps. Détruire est facile.

Je demande que la Commune trouve une solution rapide pour ce bâtiment qui, vide, non chauffé, non entretenu, non nettoyé et non éclairé coûte déjà plus de CHF 300'000.- à la Commune. Mais, j'ose espérer que les décisions prises sont basées sur une connaissance approfondie du fonctionnement de ce type de lieu et, qu'à coûts égaux (voire inférieurs), les futures prestations (en termes de qualité, de quantité, de satisfaction, de fréquentation) du théâtre seront égales ou supérieures à ce qui a été produit jusqu'à présent. Le cas contraire serait l'indice de décisions infondées. Je suivrai cela de près, et j'espère que je ne serai pas seul.

Au-delà des propositions de part et d'autre, des décisions, des pressions, des intransigeances, des licenciements et des démissions, il me semble que cette affaire est la conséquence d'un processus marqué par beaucoup d'incompréhensions et de préjugés. Ce qui m'énerve aussi, c'est la certitude qu'une solution aurait été trouvée si les compétences et les bases élémentaires d'une discussion ou d'une négociation étaient maîtrisées ou respectées.

J'ai ainsi le sentiment d'un immense gâchis traînant depuis plusieurs mois, et qui finalement aboutit à une rupture.

La dynamique associative, culturelle et sportive permet de différencier les villages des cités dortoirs anonymes. A l'heure où les personnes ne sont plus légions pour se presser à la porte de ces associations, qui peinent souvent à recruter des membres dans leur comité ou à leur présidence, je pense que le Conseil communal doit s'interroger profondément sur la manière dont il veut communiquer avec ces forces vives des villages et surtout, qui a le plus à perdre du point de vue de la communauté. La reconnaissance du travail effectué et la « présomption de confiance » ainsi que des objectifs transparents devraient être des prémices à toute discussion.

**La Présidente :** Alors on revient à la création de cette Commission consultative temporaire « Théâtre de Colombier ». Y a-t-il des propositions ?

**M. Patrice Blanc (PLR) :** En premier lieu, il faut rappeler que le Conseil général de Colombier a investi plus de 3,5 millions pour la réfection de la Grande Salle, non pas pour sauver un bâtiment du patrimoine communal, mais pour offrir aux sociétés locales, en particulier la troupe théâtrale La Colombière, la Musique militaire, aujourd'hui l'Harmonie de Colombier et l'Avant Scène Opéra, un outil performant.

La qualité acoustique de la Grande salle a incité le Conseil général à aménager, non pas une salle polyvalente, mais un théâtre pour répondre aux exigences des trois sociétés précitées, qui grâce à ce lieu de grande valeur et à un travail d'excellence, ont pu donner un rayonnement culturel exceptionnel à Colombier et toute la région.

Pour soutenir cet élan culturel fantastique, les membres de l'association des Amis du théâtre de Colombier n'ont pas ménagé leurs efforts pour la recherche de fonds, afin d'offrir des conditions et du matériel de premier ordre.

Le PLR veut absolument que ces trois sociétés et d'autres qui travaillent aussi au théâtre puissent toujours offrir des spectacles de qualité à nos populations de Milvignes et d'ailleurs.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'arbitrer des différends, mais de trouver rapidement des solutions, win-win/ gagnant-gagnant, pour que la saison artistique 2013-2014 puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles avec un financement supportable pour une communauté telle que Milvignes.

Pour soutenir le Conseil communal dans sa recherche de solutions, il nous paraissait logique de faire appel à la Commission existante « Culture, loisirs, sports et animation » mais manifestement celle-ci, déjà passablement sollicitée, s'est vite essouffée puisqu'à la dernière séance, seuls trois membres étaient présents !

Relevons que le PLR préconisait des Commissions à cinq membres motivés, préférant la qualité à la quantité, ce que n'ont pas voulu les autres groupes, souhaitant une représentativité électorale, ce qui a conduit à la nomination de Commissions « mammouth » à 9 membres, position qu'il faudra sans doute revoir.

Afin de trouver rapidement une solution acceptable pour tous les acteurs de la conduite du théâtre de Colombier, nous proposons 2 membres PLR de la Commission « culture, loisirs, sports et animation » à savoir, Mme Evelyne STAUB et M. Christian LEGGIADRO que nous proposerons tout à l'heure pour remplacer M. Yann Constantin.

En effet, il nous paraît important que ceux qui vont composer le mode de fonctionnement du théâtre de Colombier puissent aussi le défendre au sein de notre Conseil, tout particulièrement si cela génère des conséquences financières.

Le PLR vous propose donc la candidature de Mme Evelyne STAUB et de M. Christian LEGGIADRO pour la Commission consultative temporaire « théâtre de Colombier ».

**La Présidente :** Merci, est-ce qu'il y a d'autres propositions ?

**M. Jean-Marie Coste (PS) :**

Le groupe socialiste a largement débattu, il y a une semaine, de la question épineuse de l'avenir du « théâtre de Colombier » et de la nomination d'une Commission consultative temporaire « théâtre de Colombier ». Le conflit, opposant l'Administration Communale et la Direction du Théâtre de Colombier, couve, depuis plusieurs mois. Celui-ci a abouti à un véritable « dialogue de sourd » et vous conviendrez qu'une absence de dialogue n'est pas idéale dans le monde du théâtre et du chant. Pourtant, tout le monde semblait partager le même objectif, à savoir faire vivre ce magnifique théâtre avec la direction en place. Le travail de M. Senn est reconnu et apprécié, auprès des jeunes et des moins jeunes avec « l'Avant Scène Opéra », à qui il fait découvrir avec enthousiasme et professionnalisme le monde de la scène.

Alors, comment faire pour sortir de cette impasse entre la Direction du théâtre de Colombier et l'Administration Communale ? Comme dans toute négociation, chacun doit faire un pas en direction de son voisin, et chercher avant tout à bien comprendre les motivations de l'autre. Pour cela, les deux parties doivent pouvoir dialoguer sereinement ensemble, ce qui ne semble malheureusement plus être le cas. Les deux parties n'ont visiblement plus du tout confiance l'une envers l'autre, on le regrette. Tout comme on regrette que les dernières négociations aient à nouveau échouées.

Concernant la proposition d'une nomination de 4 membres pour la « Commission consultative temporaire théâtre de Colombier », le groupe socialiste souhaite que cette Commission puisse définir un cadre harmonieux pour la Direction du théâtre. Il est à nos yeux important d'élaborer un nouveau contrat de collaboration souple et ouvert, et de définir de nouvelles perspectives pour l'avenir du théâtre, si possible encore avec M. Senn et la DTC, à la condition qu'un dialogue constructif serein puisse exister. Nous laisserons alors à cette Commission le soin d'élaborer le cadre pour un équilibre harmonieux entre administration et direction artistique, groupe qui pourrait, à notre sens, être renforcée ponctuellement par des personnes expertes en la matière de gestion artistique. Pour la Commission, le groupe socialiste propose M. Jean-François Künzi.

**M. Philippe Egli (La Grappe) :**

Au nom de mon groupe, nous avons privilégié la qualité dans le choix de notre représentant que nous sommes allés chercher en dehors des personnes qui sont membres de la Grappe pour nous représenter dans cette Commission. Nous avons choisi une personne qui a de grandes connaissances dans la culture et qui est aussi gestionnaire. Nous vous proposons donc la candidature de M. Walter Weber. M. Weber habite à Bôle, il a été 8 ans au Conseil général de Bôle.

Il était professeur d'allemand au Gymnase cantonal Denis de Rougemont, il est à la retraite depuis 2010. Il a été actif pendant 25 ans au comité de l'association ATP (**artistes-théâtre-promotion**) suisse qui prévoit des programmes d'échanges à l'intérieur de la Suisse et des échanges avec les anciens pays de l'Est dans le cadre de la bourse aux spectacles. Dans ce comité il s'est aussi occupé de finance et d'autres activités. Il est également membre du comité et président du Deutsch Club qui s'occupe d'échanges culturels avec le monde germanophone. Enfin, il est membre du Conseil de la Fondation du Centre culturel neuchâtelais.

**Olivier Lebeau (PLR) :**

Par rapport à cette Commission, si j'avais proposé un changement d'ordre du jour et une motion particulière c'est pour signaler l'urgence de la situation. Ce qui a été très bien relevé par mon collègue Nicolas Grosjean. Si l'on veut sauver la saison prochaine, j'aurais préféré que la Commission qui existe déjà soit sollicitée bien avant. C'est un problème qui est connu depuis longtemps et j'espère que ma collègue que je respecte beaucoup en charge du dicastère ne répétera pas cette erreur à l'avenir. Le législatif doit si possible être au courant avant la presse.

Le deuxième point c'est que je pense que cette Commission extraordinaire, puisque je ne m'oppose pas du tout à sa création, doit très rapidement assurer un rôle de médiation pour sauver ce qui peut être sauvé à la prochaine saison. Cela suppose qu'elle essaie de faire se rapprocher comme l'a souligné mon collègue un pas l'un vers l'autre entre la Direction du théâtre et le Conseil communal. Il y a urgence, je vous remercie d'en prendre conscience.

**La Présidente** propose d'acclamer toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour les remercier de leur engagement et passe la parole à Mme Staub.

**Mme Evelyne Staub (PLR) :**

Je remercie le Conseil général de la confiance qu'il place dans les personnes qui viennent d'être nommées. Je ne suis pas une artiste, je ne suis pas une spécialiste du théâtre mais j'ai beaucoup de plaisir à aller voir les spectacles. Cependant, je suis à l'écoute de tout le monde, je salue le Conseil communal qui se débat depuis longtemps dans ces grands problèmes. Par contre, je crois que je peux apporter une force. Je connais bien les sociétés, le bénévolat et je sais ce que cela représente et j'aimerais vraiment que l'on arrive à une solution durable et assurer cette prochaine saison.

#### **4. Nomination de deux membres à la Commission culture, loisirs, sports et animation, en remplacement de MM. Bertrand Cottier et Yann Constantin, démissionnaires**

**M. Sylvain Ischer (La Grappe) :**

La Grappe propose pour le poste vacant de la Commission « culture, loisirs, sports et animation » de la Commune de Milvignes, **M. François Paccolat** de Bôle.

Membre actif de la grappe, François Paccolat est un élément très apprécié par tous les membres de notre groupement. S'il est intéressé par les développements des sports et des loisirs que la Commune peut mettre en œuvre pour répondre aux attentes de notre population, il ne manquera pas de mettre à profit ses compétences de responsable financier. Synthétique et pragmatique, il est désireux de participer aux premiers pas de la Commune de Milvignes.

**M. Patrice Blanc (PLR) :**

Pour remplacer M. Yann Constantin, démissionnaire, le PLR propose la candidature de **M. Christian Leggiadro**.

La Présidente félicite ces deux personnes pour leur engagement.

## **5. Comptes 2012 des anciennes Communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier**

### **Mme Edith Aubron (CC) :**

Les comptes qui vous sont soumis ce soir pour approbation sont ceux de nos 3 Communes fusionnées. Ces comptes ont été bouclés séparément et les documents qui vous ont été remis, établis par les responsables des finances de manière indépendante. Nous aimerions remercier ces 3 personnes – MM. Quadri, Fahrni et Donzé – pour la qualité du travail effectué. Ces documents sont donc à l'image des pratiques de chacune de nos 3 Communes. Les contrôles des comptes ont également été faits indépendamment par les 3 fiduciaires habituelles.

### Résultat :

Nos 3 Communes bouclent l'année 2012 avec un résultat meilleur que celui annoncé au budget 2012 (amélioration de CHF 680'453.56 avant amortissements complémentaires pour Auvernier, une amélioration de CHF 63'717.30 pour Bôle et de CHF 1'431'464.94 pour Colombier). Ces améliorations sont principalement dues aux rentrées d'impôt qui se sont avérées nettement supérieures aux montants inscrits dans les budgets des 3 Communes, en particulier au montant de l'impôt sur les personnes morales pour une partie et d'autre part, concernant Colombier suite à l'augmentation du coefficient fiscal qui n'était pas voté lors de l'établissement du budget 2012. L'augmentation du coefficient à Bôle avait été votée avant l'établissement du budget 2012.

Au vu du résultat positif de la Commune d'Auvernier, le Conseil communal, en accord avec la Commission financière, a choisi de faire des amortissements supplémentaires tels qu'indiqués dans le document qui vous a été remis.

### Fortune:

En additionnant les montants de nos 3 Communes, la fortune nette de Milvignes au 1 janvier 2013 s'élève à CHF 7'483'035.

La fortune de Milvignes devrait en 2013 être améliorée par la vente effective à Colombier des terrains rue Basse et rue du Sentier et à Auvernier des bâtiments Pacotte 3-5.

### Projection 2013-2014 :

Si l'on peut être satisfait des résultats 2012, la situation de Milvignes n'en reste pas moins critique. En complément au budget 2013 qui vous a été présenté en décembre, nous devons envisager d'ajouter de nouvelles charges et relever les éléments suivants:

- Sur décision du Grand Conseil, la part à l'Aide sociale 2013 pour Milvignes serait augmentée de CHF 465'500.- par rapport au montant inscrit au budget.
- Le montant de la contribution de solidarité de CHF 136'000.- inscrite au budget ne devrait pas être appliqué en 2013.
- Les recettes d'impôt sur les personnes morales inscrites au budget 2013 tiennent compte de la nouvelle répartition issue de la réforme cantonale de 2011.
- Sur décision du Canton, la Commune devra appliquer la rétrocession partielle de la retenue obligatoire de 0,56% prélevée en 2012 sur les traitements de la fonction publique (le montant estimé pour Milvignes représenterait CHF 23'000.- non compris les enseignants).
- La participation financière des Communes dans le cadre de l'assainissement de Prévoyance NE sera effective avec un 1er versement en 2014.
- La Péréquation financière pourrait être plus défavorable si les Communes qui l'ont annoncée augmentent leur coefficient fiscal et que Milvignes maintient sa position avec le plus bas du Canton.
- En effectuant un calcul par une simulation des recettes d'impôts des personnes physiques de 2012 avec coefficient de 58, les recettes fiscales 2012 auraient été de 20.7 millions pour Milvignes au lieu

de 22.5 millions, somme indiquée aux comptes de nos 3 Communes avec les coefficients de 57 à Auvernier et 65 à Bôle et Colombier. Par comparaison, le montant inscrit au budget 2013 de 21.1 millions (sans la réforme sur la fiscalité = CHF -778'000,-) présente un écart de 0,4 million.

Ces éléments montrent que nous devons rester très prudents dans l'interprétation et l'analyse des résultats de l'année 2012 et nous rappeler l'accroissement de charges inéluctable à venir.

Nous sommes toutefois convaincus que mener une politique d'austérité ne ferait que péjorer nos services et nos infrastructures publics.

Le Conseil communal vous demande d'accepter les comptes 2012 de nos 3 Communes tels que présentés en votant les 3 arrêtés y relatifs.

**M. Yann Decnaeck (PLR) :**

C'est juste pour vous signaler Madame la Présidente que je m'abstiendrai sur les comptes d'Auvernier, puisque j'étais conseiller communal à l'époque en charge des finances et que je me vois mal me voter moi-même la décharge.

**M. Dario Florey (PS) :**

Je m'exprimerai au nom de la Commission des finances qui s'est réunie le 14 avril 2013 et qui a été accueillie par tout le Conseil communal in corpore et par l'administrateur de la Commune de Colombier et celui de Bôle.

Nous avons procédé à l'examen des comptes des 3 Communes séparément et le Conseil communal a répondu de manière satisfaisante à toutes les questions.

Comme la conseillère communale l'a dit, les comptes présentés sont meilleurs que prévus. Deux raisons expliquent cette embellie. D'une part, les rentrées fiscales des personnes morales ont été plus élevées que prévues, d'autre part les mesures prises par les autorités de Colombier et de Bôle, qui ont été courageuses et qui ont permis d'avoir des revenus plus importants que prévus. Mais aussi comme la conseillère communale l'a dit, dans un avenir proche, nous aurons un certain nombre de dépenses auxquelles nous devront faire face, surtout l'assainissement des caisses de pension des employés communaux.

Par conséquent, la Commission des finances invite le Conseil communal à être très attentif à ces dépenses et de prendre les mesures nécessaires aussi rapidement que possible.

La Commission des finances a approuvé les comptes des 3 Communes à l'unanimité et invite le Conseil général à en faire pareil.

**M. François Gubler (PS) :**

Le groupe socialiste a pris connaissance des résultats des comptes 2012 des 3 anciennes Communes. Si la Commune d'Auvernier boucle ses comptes avec un confortable revenu de CHF 253'000.- auquel il a fallu ajouter des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 335'000.-, les deux autres Communes bouclent avec un excédant de charges de CHF 74'000.- pour Bôle et de CHF 218'000 pour Colombier. Pour les 3 Communes l'amélioration des résultats par rapport au budget est importante et cela grâce à une appréciable augmentation des rentrées fiscales ainsi qu'à une augmentation temporaire du coefficient fiscal pour Bôle et Colombier. La comparaison entre la nouvelle Commune de Milvignes et les 3 anciennes entités est toutefois difficile et une projection directe n'est pas possible. Si la situation peut paraître délicate pour la nouvelle Commune, il faudra encore attendre quelque temps pour y voir plus clair en particulier avec une comparaison entre budget 2013 et comptes provisoires 2013. Seule cette comparaison nous donnera des indications utiles quant à l'évolution financière future de notre nouvelle Commune de Milvignes.

Le parti socialiste a renoncé à fouiller les comptes des 3 anciennes Communes. La Commission financière s'étant attelée à cette tâche. Il votera les 3 arrêtés proposés.

**M. Daniel Bena (La Grappe) :**

Lors de notre séance du 23 avril 2013, nous avons pris connaissance des comptes 2012 des Communes de Colombier, Bôle et Auvernier. Nous avons constaté qu'un sérieux effort avez été fait par les Communes de Bôle et Colombier en augmentant le coefficient fiscal. Malheureusement, ces efforts n'ont pas été suffisants et ces derniers comptes bouclent avec un excédant de charge de 0,88% des charges totales. Fort heureusement, les comptes d'Auvernier sont bénéficiaires et acceptons la répartition proposée du bénéfice d'Auvernier.

La Grappe accepte à l'unanimité les comptes de Colombier, Bôle et Auvernier et recommande aux membres du Conseil général de les accepter.

**M. Olivier Steiner (PLR) :**

À la suite de sa séance de préparation du 18 avril, le groupe PLR va accepter les comptes de l'exercice 2012 de la Commune de Bôle et ainsi donner sa décharge au Conseil communal de Milvignes.

Le groupe aura remarqué le résultat, certes négatif de près de CHF 75'000, mais cependant meilleur que ce qui était prévu au budget. Ainsi le déficit correspond à moins de 0.9% des charges de fonctionnement, en baisse de 80% par rapport à l'année précédente. La correction du coefficient fiscal sur 2012 aura au final permis à la Commune de Bôle d'apporter à la nouvelle Commune de Milvignes une fortune proche du demi-million de francs.

**M. François Burgat (PLR) :**

Je rapporte pour l'ancienne Commune de Colombier

Dans sa séance du 18 avril 2013, le Groupe PLR de Milvignes a pris connaissance des comptes de l'ancienne Commune de Colombier. Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de charge de CHF 217'707.97.

Le groupe a pu poser des questions aux membres PLR du Conseil communal de Milvignes ainsi qu'aux membres de la Commission financière présents. A l'issue des débats, il n'y avait plus de points ouverts.

C'est ainsi à l'unanimité que les membres présents du groupe PLR Milvignes recommandent d'approuver les comptes 2012 de l'ancienne Commune de Colombier.

**M. Daniel Etter (PLR) :**

Nous avons passé en revue chaque passage des comptes de la Commune d'Auvernier et nous avons reçu une réponse à chacune de nos questions. Une fois de plus, nous avons remarqué que de faire un budget et de tenir des comptes précis n'est pas exercice facile vu que la recette fiscale peut beaucoup varier. Nous aimerions aussi remercier toutes les personnes ayant contribué à maintenir ces comptes selon le budget.

Le groupe PLR acceptera à l'unanimité les comptes 2012 ainsi présentés.

**La Présidente :**

On passe aux comptes d'Auvernier. Qui accepte l'entrée en matière pour les comptes d'Auvernier ?

**M. Philippe Egli (La Grappe) :**

On n'est pas obligé de voter l'entrée en matière puisqu'on est de toute façon obligé de voter les comptes.

**La Présidente :**

On passe donc à l'examen des comptes, on ne s'occupe pas de l'entrée en matière.

**M. Louis Godet (PLR) :**

Je proposerais que les comptes ne soient pas revus ce soir, je crois que les 3 groupes présents ont dit qu'ils avaient été vus et contrôlés et afin qu'on puisse un peu avancer, qu'on adopte ces arrêtés sans les épilucher encore une fois.

La proposition de M. Godet étant acceptée, la Présidente passe à la lecture de l'arrêté concernant les comptes d'Auvernier.

**L'arrêté concernant les comptes d'Auvernier est accepté par 35 pour et 1 abstention.**

Concernant les comptes de la Commune de Bôle :

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :**

Alors ce n'est pas vraiment dans le cadre des comptes de Bôle mais j'ai une question qu'on a discutée dans le cadre du groupe et la lecture des comptes de Bôle, comme il y a une mention du skatepark qui nous a rappelé cette thématique. Compte tenu de l'absence d'informations de la COMUL concernant le projet de skatepark : où en est la construction du skatepark ? Le calendrier et le budget sont-ils tenus ? Comment et par qui, ce projet est-il suivi ? Qu'en est-il des frais d'entretien et d'exploitation du site ? Le Conseil communal pourrait-il informer la Commission compétente et le Conseil général dans un proche avenir ?

**Mme Marie-France Matter (CC) :**

Concernant l'avancée du skatepark, le groupe de travail a terminé son travail, on a refait des plans qui ont été remis à la Commune de Milvignes et qui ont été déposés au SAT le 16 avril 2013. Donc, on attend le retour du SAT maintenant pour les plans. On va faire une mise à l'enquête avec un délai de 30 jours, lever les oppositions s'il y en a. Nous avons prévu de construire le skatepark encore cette année et qu'il soit inauguré cet automne. On est resté dans les budgets.

**La Présidente donne lecture de l'arrêté concernant les comptes de la Commune de Bôle, lequel est accepté à l'unanimité.**

Concernant les comptes de la Commune de Colombier :

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :**

A nouveau, je saisis l'opportunité pour exprimer une demande au Conseil communal au chapitre des Commissions.

Je souhaiterais que le Conseil communal publie la liste des participants aux séances de Commissions sur Internet en indiquant clairement : les noms et prénoms, le parti ainsi que la mention « présent », « excusé » ou « absent ». Et ceci, au fur et à mesure des séances et avec effet rétroactif au début de l'année. Il ne s'agit pas de condamner des gens, mais je pense que ça participe à la démocratie d'être transparent par rapport à ça. Surtout quand j'entends que les Commissions sont à tiers remplies.

**M. Pascal Bruni (La Grappe) :**

J'aimerais rebondir sur la Commission loisirs et sports qui est un peu, d'après le PLR, moribonde. Ce n'est pas vrai du tout, nous avons 2 personnes à l'armée et 2 démissionnaires, ce qui fait 4 et on était 3 à la dernière séance. Cela fait 7 et il y a 7 membres.

**M. Mathias Bauer (PLR) :**

Concernant la séance culture, loisirs et sports où on n'était que 3, il faut savoir que l'on organisait la Suisse Bouge ce weekend-là à Auvernier et c'était vraiment pour avancer dans cette organisation-là. C'était vraiment une mesure d'urgence juste pour cette organisation-là. Ce n'était pas que personne n'est jamais présent, c'était urgent !

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :**

Que les choses soient claires. J'ai pris un mauvais exemple, c'est égal. J'ai fait cette proposition dans le cadre du groupe et le Conseil communal le sait depuis plusieurs semaines. Ce n'est en rien lié à cette Commission, c'est pour donner de la transparence à l'ensemble des participants dans les Commissions.

**Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) :**

J'ai une question par rapport à votre engagement au niveau du Conseil communal, votre 40% à la base. L'idée du théâtre n'était pas encore sur pied, j'imagine que ça a fait pas mal d'heures supplémentaires. Je voulais, avant les prochains comptes, imaginer comment se développaient les choses, quelle était votre charge réelle de travail ?

**Mme Marlène Lanthemann (CC) :**

Alors on a décidé, vu la charge de travail qui dépasse effectivement de loin les 40% pour lesquels nous avons été engagés, de revenir à l'ancien système, c'est-à-dire de noter nos heures. Mais on est bien au-delà des 40%, effectivement.

**Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) :**

Il serait peut être intéressant de voter sur la proposition de M. Nicolas Grosjean concernant la mise en ligne des présences et absences aux Commissions.

**Mme Marlène Lanthemann (CC) :**

C'est une demande faite au Conseil communal, donc on a pris note.

**La Présidente :** Est-ce que M. Grosjean souhaite qu'on soumette sa proposition au Conseil général ?

**M. Nicolas Grosjean (PLR) :**

A mon avis, c'est tout à fait dans la compétence du Conseil communal d'y répondre ou non, mais ce n'est pas à moi de décider s'il faut voter ou pas. Je pense simplement que les citoyens ont le droit de savoir, on doit apporter une certaine transparence sur nos participants. On a nommé des membres dans ces Commissions, on peut être excusé, on sait tous qu'on a des emplois du temps chargés. Simplement, les dates de Commissions devraient être annoncées à l'avance. J'estime qu'on doit avoir de la transparence vis-à-vis de cette implication.

**M. Yann Decnaeck (PLR) :**

Je ne crois pas qu'on ait les moyens juridiques pour voter comme ça sur une proposition qui peut être bonne ou mauvaise, chacun appréciera, mais comme l'a dit M. Nicolas Grosjean, ça relève de l'information du groupe PLR au Conseil communal, qui en fera ce qu'il voudra. Puis si le groupe PLR estime que cela ne va pas dans le bon sens, il déposera une demande qui correspondra simplement à ce qui est requis dans le règlement.

**M. François Gubler (PS) :**

Pour rebondir sur la proposition de M. Nicolas Grosjean, dans le fond, chaque Commission fait l'objet d'un procès-verbal. Je pense que ça serait tout aussi judicieux et à ce moment-là inutile d'établir un tableau. C'est-à-dire de mettre sur le site, les procès-verbaux de ces différentes Commissions.

**M. Patrice Blanc (PLR) :**

Je m'oppose à cette solution, parce qu'il y a des Commissions dont les discussions sont confidentielles. Par exemple, la Commission d'urbanisme, il est exclu que l'on dévoile à tout un chacun, les propos qui sont tenus à la Commission.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente donne lecture de l'arrêté relatif aux comptes de Colombier, lequel est accepté à l'unanimité.**

**6. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant la « recevabilité matérielle » de l'initiative déposée le 17.01.2013, intitulée « Non au plan spécial La Prairie » (Bôle)**

**M. Frédéric Laurent (CC) :**

Vous avez reçu un nouveau rapport qui annule et remplace le précédent. Je vous remercie de votre compréhension, il est dans un langage nettement plus juridique.

Je ne vais pas trop raconter l'histoire, mais ce soir, j'aimerais s'il vous plaît que vous ne vous trompiez pas de combat. Il est très important de voter massivement cette irrecevabilité. Il en va d'un respect de nos institutions. C'est le respect d'un long et gros travail fourni par vos autorités. Ce projet, je n'ai pas peur de le dire, est à l'avant-garde de l'aménagement du territoire. C'est une chose qui n'a pas été très bien perçue, car il ménage un très bel écrin de verdure et plus aucun véhicule. Je vous passe les détails qui vous sont expliqués dans le rapport et, en prime, la communauté gagnera un chemin piétonnier qui reliera le quartier sud au centre du village, ainsi qu'un jardin public à l'ombre des grands arbres ainsi préservés. Il serait dommage que quelques familles récemment, excusez-moi des termes, débarquées à Bôle, qui n'ont pas suivi ce long, laborieux et courageux processus, nous amènent à jeter tout cela aux orties. Au lieu de cela, je fais appel à votre bon sens et je vous remercie par avance de voter l'irrecevabilité de cette initiative.

**M. Philippe Egli (La Grappe) :**

Je m'exprime à titre personnel, je crois que notre groupe aura un autre porte-parole. Je signale simplement mes liens de famille avec le propriétaire et promoteur qui est le cousin germain de mon père donc mon petit-cousin. Pour cette raison, je me récusé et je ne voterai pas, même si le règlement ne m'en fait pas l'obligation dans ce cas, mais je crois que c'est plus sage ainsi.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe) :**

Les électrices et électeurs signataires, domiciliés dans la Commune de Bôle, faisant usage de leurs droits politiques, demandent par voie d'initiative l'abrogation du « Plan Spécial la Prairie », adopté par le Conseil général de Bôle lors de sa séance du 27 septembre 2010. Ce plan spécial a été mis à l'enquête, il n'a soulevé aucune opposition et aucune demande de référendum n'a été déposée. Il a donc été sanctionné par le Conseil d'État.

Les oppositions sont apparues durant la mise à l'enquête et la pose des gabarits, à la demande de permis de démolir la maison existante et de construire un bâtiment conforme au plan spécial. Le Conseil communal a notifié sa décision de lever les oppositions, celles-ci étaient plus dirigées contre le plan spécial en vigueur, elles ne pouvaient pas être prises en considération.

Le permis de construire a été délivré, sur la base du plan spécial. Sanctionné par le Conseil d'État, le projet peut dès lors être réalisé.

Cette initiative vise en fait à empêcher la réalisation de cet immeuble de 44 logements, composé de 6 corps et de 5 étages et coiffé d'attiques au 6e étage, en proposant que les bien-fonds concernés retrouvent leurs affectations de zones, telles qu'elles étaient définies dans le Règlement d'aménagement du 9 mars 1998.

L'outil juridique de l'initiative est un outil pour forger l'avenir, à l'instar du référendum, qui lui a plus la vocation d'empêcher une loi d'être promulguée, en demandant que cette décision soit soumise au peuple. Même l'initiative Weber, aussi dans le même domaine, aussi dans l'urbanisme, n'a rien pu faire sur les permis de construire valides, même si ceux-ci n'auraient jamais eu la moindre chance au lendemain de la mise en œuvre de cette loi.

Sans entrer dans des détails techniques et de jurisprudence, le bon sens demande de respecter les modifications de statuts qui ont respecté «les mises à l'enquête » et « les délais référendaires » sans oppositions et qui sont dès lors devenus des acquis.

Pour toutes ces raisons, et après réflexion, le groupement de La Grappe préconise de rejeter cette initiative en votant son irrecevabilité matérielle.

**M. Jean-François Künzi (PS) :**

Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal au sujet de l'initiative bôloise intitulée : « Non au plan spécial La Prairie ». Estimant le cadre légal fixant les délais d'opposition clair et les arguments du Conseil communal justifiés, il se prononce en faveur d'une déclaration d'irrecevabilité de cette initiative. Il est conscient, cependant, que la limitation des droits populaires peut, parfois, s'avérer problématique.

**M. Patrice Blanc (PLR) :**

Suite aux deux déclarations du groupe de la Grappe et du PS, nous souhaitons une suspension de séance.

*La séance est suspendue jusqu'à 22h05.*

**M. Yann Decnaeck (PLR) :**

Quelques remarques par rapport à celles qui ont été émises par les 2 autres groupes, pour vous faire part de l'avis d'une majorité du groupe PLR, peut-être l'unanimité. En préambule, je pense qu'on est tous favorables à ce projet de construction, sauf que ce n'est pas là l'objet du débat. Mais il est un peu bizarre que ce rapport nous ait été soumis sous cette forme, on le déplore. Parce qu'on a reçu un premier rapport le 9 avril 2013, un second rapport, reçu par mail le 25.04.2013, mais daté lui aussi du 09 avril 2013. C'était une bonne chose qu'il y ait en annexe le texte de l'initiative parce que c'est quand même l'objet sur lequel on doit voter. Par contre, il est quand même surprenant qu'il comprenne des passages sans autres commentaires qu'une mise en gras d'un mail du chef des services des Communes du 30.01.2013, dont on peut imaginer qu'il aurait pu être intégré d'ores et déjà dans le premier rapport.

Je crois que le groupe PLR a envie de dire au Conseil communal de ne pas prendre l'habitude de compléter ses rapports surtout si tardivement. Puis sur la forme du rapport lui-même, peut-être de bien le relire ce qui évitera des phrases incompréhensibles telles que celles du 3<sup>e</sup> tiret du point 1 à la page 1. Je sais que l'informatique nous joue des tours, mais il faut être particulièrement vigilant parce que là, il fallait lire le premier rapport et puis le second pour comprendre cette fois le second.

Ce qui nous gêne aussi, c'est que le développement juridique laisse à désirer. Aujourd'hui, il n'a pas été fait de développement juridique par le Conseil communal. Bien sûr, il y a eu un énorme travail effectué pour arriver à ce plan spécial pour lever les oppositions. Mais ce n'est pas le travail que l'on doit défendre, c'est le fonctionnement des institutions démocratiques et le travail n'en fait pas forcément partie.

J'aurais souhaité, à titre personnel, que le Conseil communal nous renseigne sur la validité formelle de cette initiative, pas matérielle, parce qu'elle a été lancée à Bôle, puis elle a été déposée à Milvignes. Peut-être qu'un petit mot à ce sujet nous aurait éclairé. Mais j'imagine que vous avez étudié la question au mois de février quand vous avez formellement validé cette initiative, semble-t-il le 12.02.2013.

Je fais encore l'une ou l'autre remarque sur cette initiative et puis les motifs invoqués par le Conseil communal. J'ai regretté et je crois que le groupe avec moi, que la jurisprudence du Tribunal fédéral qui est citée ne l'ait pas été de manière complète. Parce qu'il y manquait un passage, notamment dans la phrase : « L'abus de droit pourrait être admis dans le cadre d'une initiative tendant à remettre en cause un objet sur lequel les citoyens se sont déjà clairement prononcés », dit le Conseil communal, le Tribunal fédéral précise et ce à plusieurs reprises. Je pense qu'il est important, notamment en matière juridique de mettre l'entier d'un considérant. Qui plus est, ce plan spécial n'a pas fait l'objet d'une votation, donc on ne voit pas tellement ce que vient faire là-dedans cette jurisprudence.

Ensuite, l'exécutabilité, quand le Conseil communal dit que l'initiative n'est pas exécutable du fait qu'elle demande que les biens-fonds concernés par le plan spécial conservent leur affectation antérieure. J'ai trouvé l'argument à la limite de la bonne foi, parce que je crois qu'on comprend bien ce que veulent les initiants. Et là je pense qu'on aurait pu aussi s'éviter cet argument-là.

Quoi qu'il en soit, d'après les derniers renseignements que l'on a obtenus, après avoir écouté aussi les autres groupes et faisant confiance à de jeunes juristes émérites qui passent leurs après-midis ensoleillés dans les bibliothèques, il semble que l'Aménagement du Territoire fasse quelque part exception aux possibilités de déposer une initiative. C'est pour cela que notre groupe va majoritairement, si ce n'est pas unanimement, voter l'irrecevabilité de cette initiative.

Mais il nous serait agréable, à l'avenir, d'avoir vraiment un développement juridique poussé à son terme pour qu'on puisse prendre une décision en pleine connaissance de cause.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est mise au vote et **acceptée par 35 pour et 1 abstention.**

L'arrêté est **accepté par 35 pour et 1 abstention.**

## **7. Rapport et arrêtés du Conseil communal au Conseil général concernant deux modifications partielles du plan d'alignement de Bôle**

### **M. Frédéric Laurent (CC) :**

Ces deux modifications partielles ont suivi un procédé accéléré qui nous permettra, si vous les acceptez, de remettre sereinement en travail l'ensemble du plan d'alignement de tout le village. Car les points délicats seront derrière nous. Je vous remercie de le comprendre.

### **M. Philippe Egli (La Grappe) :**

Vous allez vous dire que m'a famille est grande. Mais cette fois c'est parce que c'est le règlement qui m'en fait l'obligation que je me récuserai pour le premier des points que l'on doit traiter, Sentier du Ministre. Mon père est propriétaire de l'article 1553 qui est touché par ce plan d'alignement.

### **M. Philippe Donner (PLR) :**

Un plan d'alignement réserve des surfaces pour réaliser des viabilités (routes, trottoirs, éclairage public et infrastructures souterraines) d'une zone ouverte à la construction. En principe, dans ces surfaces délimitées par des alignements, on ne peut pas réaliser des constructions durables et si elles sont néanmoins édifiées ou déjà existantes, elles sont obligatoirement frappées de précarité.

Pour mémoire, le nouveau plan global d'alignement de l'ensemble de l'ancienne Commune de Bôle a été analysé et réactualisé par une Commission ad'hoc, mais en séance de Conseil général du 5 décembre 2012 ce nouveau plan global a été refusé.

Il n'est donc pas entré en vigueur et il est actuellement repris par les autorités de Milvignes.

Or, en deux endroits précis, de potentiels immobiliers sont en train de se concrétiser et il convient donc d'adapter localement les alignements aux réalités du terrain afin de pouvoir effectivement entreprendre de nouvelles opérations immobilières.

Toutes les démarches administratives ont été entreprises et notamment le Service de l'Aménagement du Territoire a donné son aval à ces propositions. De même, ces deux plans partiels d'alignement ont été mis à l'enquête publique, sans opposition.

Pour le quartier situé au Nord-Est du vieux Village, il convient de créer la possibilité d'accéder à des parcelles constructibles intéressantes (parcelles 761, 1583 et 250) et **également de garantir la pérennité du passage piétonnier entre la Goutte-d'Or et le Sentier du Ministre.**

Pour le «Quartier neuf» situé dans le secteur de la Prairie, il convient de requalifier les dimensions des viabilités afin de garantir une desserte digne de ce nom et de favoriser un important secteur de développement urbain situé au Sud-Est de la localité (plan de quartier déjà sanctionné).

Le groupe du PLR, après avoir sereinement analysé les avantages de ces nouveaux plans d'alignements partiels, acceptera les deux projets soumis, car ils sont porteurs d'avenir pour le développement de notre Commune.

**M. François Gubler (PS) :**

Le groupe socialiste a examiné le rapport du Conseil communal ainsi que les deux arrêtés proposés.

Il s'agit de la reprise d'un débat qui a eu lieu au Conseil général de Bôle relatif au plan d'alignement de ladite Commune.

Afin de permettre des constructions dans deux autres secteurs qui ont été affectés par le refus susmentionné, le Conseil communal de Milvignes nous propose de revoir le plan d'alignement dans deux secteurs soit quartier Nord-Est (Sentier du Ministre) et quartier neuf (rue de la Prairie).

Ces propositions ont paru raisonnables au groupe socialiste, d'autant plus qu'elles préservent la tranquillité dans ces deux secteurs. Le groupe socialiste donnera donc son aval aux deux arrêtés proposés.

**M. Daniel Bena (La Grappe) :**

Le groupe La Grappe acceptera le nouveau plan d'alignement partiel de Bôle.

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée par 35 pour et 1 abstention.**

Mis au vote, l'arrêté concernant le secteur Sentier du Ministre est **accepté par 35 pour et 1 abstention.**

Mis au vote, l'arrêté concernant le secteur Rue de la Prairie est **accepté à l'unanimité.**

## **8. Rapport et arrêtés du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de trois crédits complémentaires pour l'équipement et la remise en état de la rue de la Pacotte à Auvernier**

### **M. Philippe Donner (PLR) :**

En date du mercredi 27 mars 2013, la Commission Technique TP/SI et Energies, (ce n'est pas le nom correct, je préfère dire Commission technique c'est plus court) a traité pour la seconde fois le rapport à l'appui d'une demande d'un crédit global de CHF 585'000.- (hors TVA) non compensée.

Ce montant correspond à trois opérations distinctes, mais conjointes, relatives à des travaux liés aux infrastructures souterraines (eau, défense incendie, électricité et éclairage public) d'une part et de réfection du surfacage partiel de la rue de la Pacotte à Auvernier d'autre part. Les honoraires d'un géomètre complètent les dépenses prévues.

Bien que le montant de ces crédits soit très conséquent et qui plus est, non-planifié au niveau du budget des investissements 2013 (ce qui a évidemment plutôt fâché l'ensemble des commissaires), la grande majorité de la Commission technique apporte sans réserve son appui à cette demande de crédit global complémentaire.

En effet, depuis bientôt 4 ans, par étapes successives, la réalisation du réseau souterrain du PGEE dans l'entier du vieux village d'Auvernier est en cours et c'est lors de l'ultime étape, qui concerne la rue de la Pacotte, que les travaux complémentaires décrits dans les trois sous-rapports doivent être impérativement entrepris.

Ceux-ci sont à l'évidence à entreprendre conjointement avec ceux déjà prévus pour le PGEE, avec des économies financières évidentes à l'appui, ceci notamment au niveau des installations de chantier.

De plus, les restrictions de trafic et la gêne pour le voisinage seront réduites car concentrées en une seule et même opération.

Les montants sollicités doivent être considérés comme des montants plafonds et une décision favorable prise ce soir par le Conseil général permettra d'achever ces travaux perturbants de génie civil d'ici l'été 2013.

Opportunité, pertinence, bien-fondé technique et réduction des coûts sont les mots-clés en faveur de ces trois opérations complémentaires, raisons pour lesquelles la Commission technique appuie la proposition du Conseil communal, tout en insistant sur l'image «négative» d'une demande de crédits complémentaires importants, non-planifiés budgétairement parlant et non compensés.

### **M. Roberto Ronchi (PLR) :**

Notre groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif aux 3 demandes de crédits complémentaires à la rue de la Pacotte à Auvernier. Suite au vote en 2009 du Conseil communal d'Auvernier, pour la réalisation du PGEE entier du vieux village, quoi de plus normal que de profiter de l'ouverture de la route pour mettre à jour le réseau d'eau potable, renforcer le réseau électrique et pendant qu'on y est, refaire le sol de la chaussée et l'écoulement des eaux. Seulement, il est regrettable qu'à presque toutes les demandes de crédit pour une infrastructure, on vient par la suite nous demander une rallonge pour des travaux complémentaires.

On compte sur le Conseil communal pour, qu'à l'avenir, une meilleure planification des travaux nous soit présentée afin d'éviter les demandes de crédit en cascade.

Notre groupe acceptera ces crédits additionnels de CHF 585'000.-.

**M. Daniel Bena (La Grappe) :**

La Grappe a analysé le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de 3 crédits complémentaires pour l'équipement et la remise en état de la rue de la Pacotte à Auvernier. Crédits de CHF 585'000.-.

Cette demande est une désagréable nouvelle car elle péjorera encore plus les charges de Milvignes. Néanmoins, la Grappe recommande d'accepter cette demande de crédits complémentaires de CHF 585'000.-, afin de bénéficier de toute l'infrastructure du chantier déjà en place.

**M. Dario Florey (PS) :**

La Commission financière approuve les crédits complémentaires afin d'éviter à l'avenir d'éventuels frais supplémentaires pour rénover le sous-sol de cette rue.

**M. Jean-François Künzi (PS) :**

Lors de sa réunion préparatoire, le groupe socialiste a examiné très attentivement les rapports du Conseil communal concernant trois demandes de crédits complémentaires pour l'équipement et la remise en état de la rue de la Pacotte à Auvernier. Le groupe socialiste observe avec étonnement que les crédits demandés de CHF 631'800.- au total, ne figurent pas au budget des investissements 2013 de la Commune et le déplore, espérant bien que l'avenir ne réservera plus de semblables situations.

Néanmoins, considérant qu'il faut tenir compte d'une opportunité qui permet, à terme, de réaliser des économies, il acceptera les trois crédits demandés.

**M. Louis Godet (PLR) :**

Je m'abstiendrai simplement de voter ces demandes de crédits étant partie prenante, puisque j'ai un mandat technique dans le cadre de Milvignes pour assurer le suivi des travaux. Même si j'y suis bien sûr favorable.

**Arrêté concernant le réseau électrique :**

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée par 35 pour et 1 abstention.**

Mis au vote, l'arrêté est **accepté par 35 pour et 1 abstention.**

**Arrêté concernant le réseau d'eau potable :**

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée par 35 pour et 1 abstention.**

Mis au vote, l'arrêté est **accepté par 35 pour et 1 abstention.**

**Arrêté concernant la réfection de la chaussée :**

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée par 35 pour et 1 abstention.**

Mis au vote, l'arrêté est **accepté par 35 pour et 1 abstention.**

**M. Jean-François Künzi (PS) :**

A ce stade, je me permets une remarque personnelle.

Je me tourne rarement vers le passé, mais comment résister à la formulation d'une observation quant le hasard fait si bien les choses. Nous n'aurions pas dû siéger ici ce soir puisqu'il était prévu d'être à Bôle, puisque le premier Conseil général aurait dû avoir lieu à Auvernier et il a été renvoyé.

Dans cette même salle, lorsque les 3 Conseils communaux des anciennes Communes tentaient d'informer les habitants au sujet de la fusion, on a entendu des propos farouchement hostiles, doutant même de l'honnêteté des intervenants et des partisans du projet.

Aujourd'hui, le premier crédit, et il est de taille et non inscrit au budget des investissements voté par le Conseil général de Milvignes, concerne Auvernier. De quoi redonner de la chair à la perche ! Non ?

**9. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour le bouclage du réseau d'eau potable et pour l'extension du réseau d'électricité entre le chemin de la Goutte-d'Or et La Vy d'Etraz à Bôle et rapport complémentaire et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la mise en séparatif du réseau d'épuration des eaux dans le secteur Vy d'Etraz à Bôle.**

**M. Frédéric Laurent (CC) :**

Il y a plusieurs choses inhabituelles ce soir, je suis navré. Je vous remercie donc d'entrer en matière pour ce crédit complémentaire qui concerne une partie du PGEE. La documentation, et je vous prie de m'en excuser, vous est parvenue trop tard, car c'est à la demande en dernière minute de la Commission technique, bien sûr soutenue par le Conseil communal, que nous avons décidé de joindre cette demande de crédit. Le groupage de cette partie du PGEE de Bôle avec l'eau et l'électricité permettra d'optimiser les coûts de l'ensemble. Je vous remercie de le comprendre.

**M. Dario Florey (PS) :**

Au nom de la Commission des finances, pour le même motif que le point précédant, nous recommandons l'acceptation de ce projet, cet arrêté.

**M. Robert Gygi (La Grappe) :**

La Commission technique a étudié l'extension et le bouclage de l'eau et de l'électricité entre le chemin de la Goutte d'Or et de la Vy d'Etraz à Bôle. En plus, cette Commission a demandé de contrôler l'état des égouts dans cette zone et demandé de les refaire et de doubler pour les eaux claires ce qui est déjà en fonction en aval. Bien que la dépense pour ce projet n'était pas au budget, nous trouvons judicieux de faire ces travaux nécessaires en même temps que la construction de plusieurs nouvelles maisons à cet endroit, plutôt que le faire dans quelques années avec un coût beaucoup plus élevé. Une partie de ces dépenses non budgétées pourront en partie être financées à la place d'autres projets reportés ailleurs dans la Commune. En plus, nous pourrions certainement récupérer un peu de subvention fédérale pour les égouts.

Pour cette raison la Commission technique vous conseille de voter oui à ce rapport.

Et par la même occasion La Grappe soutiendra ce projet pour les raisons citées avant.

**M. Roberto Ronchi (PLR) :**

Notre groupe s'est également penché sur cette demande de crédit entre la rue de la Goutte d'Or et la Vy d'Etraz à Bôle.

Toujours regrettable de mettre la charrue avant les bœufs. On a donné le permis de construire pour des nouvelles villas sans trop se soucier des infrastructures existantes. Ce secteur de Bôle, c'est bien connu, a des équipements sous-dimensionnés pour l'eau, l'électricité ainsi qu'une canalisation d'égout en piteux état.

Nous espérons qu'à l'avenir, les demandes de crédit pour des nouvelles infrastructures soient planifiées à l'avance et inscrites au budget et non demandées au jour le jour. Notre groupe acceptera cette demande de crédit de CHF 221'000.- et quelques francs.

A noter que ces crédits (Auvernier et Bôle) représentent, entre amortissements et intérêts, une augmentation des charges sur les comptes 2013 d'environ CHF 40'000.-

**M. Philippe Bärffuss (PS) :**

Le groupe socialiste est tout à fait d'accord pour ce projet d'autant que ça va permettre à de nouvelles habitations d'être équipées correctement. Quant à l'autre demande complémentaire, on peut effectivement regretter le rapport tardif. Par contre, c'est un peu le même combat qu'à Auvernier, une fois qu'on ouvre la route, il faut faire les travaux nécessaires y relatifs. Donc le PS votera favorablement ces arrêtés.

**Premier arrêté (bouclage du réseau d'eau potable entre les conduites existantes situées au chemin de la Goutte-d'Or et La Vy d'Etraz) :**

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

Mis au vote, l'arrêté est **accepté à l'unanimité**.

**Deuxième arrêté (extension du réseau électrique entre le chemin de la Goutte-d'Or et La Vy d'Etraz) :**

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

Mis au vote, l'arrêté est **accepté à l'unanimité**.

**M. Louis Godet (PLR) :**

Même si ça vient après son acceptation, un taux de 5% me semble un peu élevé pour le premier arrêté, pour un amortissement lié à l'eau potable. Est-ce qu'il n'y a pas eu une erreur là ? A corriger ?

*M. Frédéric Laurent interroge l'administrateur des finances, lequel confirme le taux de 5%.*

**Arrêté relatif à la mise en séparatif du réseau d'épuration des eaux dans le secteur de Vy d'Etraz à Bôle :**

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

Mis au vote, l'arrêté est **accepté à l'unanimité**.

**10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement général du Cercle scolaire de Colombier et Environs « CESCOLE »**

**Mme Edith Aubron (CC) :**

Dans le cadre de la régionalisation imposée par le Canton. Toutes les Communes ont l'obligation d'adhérer à un cercle scolaire et cela aurait dû être aussi fait pour Brot-Dessous. Les élèves de Brot-Dessous qui sont actuellement une dizaine, sont scolarisés à Rochefort et donc de fait, ils sont déjà dans notre cercle scolaire. C'est pourquoi, cette adhésion sert juste à formaliser une situation qui est déjà existante. Le Conseil intercommunal de CESCOLE, s'est déjà prononcé en faveur de cette adhésion. Donc le Conseil communal vous demande d'accepté la modification du règlement général de Cescole.

**La Présidente :**

Je vous précise qu'il y a une erreur dans l'article premier de cet arrêté. On parle bien de **Cercle** scolaire et non de Centre scolaire maintenant que la régionalisation est entrée en vigueur. Donc l'article de l'arrêté a été corrigé.

L'entrée en matière de l'arrêté corrigé est mise au vote et **acceptée à l'unanimité**.

Mis au vote, l'arrêté est **accepté à l'unanimité**.

**11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2013/2014 :**

- **un(e) président(e)**
- **un(e) premier(ère) vice-président(e)**
- **un(e) second(e) vice-président(e)**
- **un(e) secrétaire**
- **un(e) secrétaire adjoint(e)**
- **deux questeurs**

**Président(e) :**

**M. François Gubler (PS)** est proposé et élu.

**Premier(ère) vice-président(e) :**

**M. Sylvain Ischer (La Grappe)** est proposé et élu.

**Second(e) vice-président(e) :**

**M. Philippe Du Pasquier (PLR)** est proposé et élu.

**Secrétaire :**

**M. Philippe Egli (La Grappe)** est proposé et élu.

**Secrétaire adjoint(e) :**

**M. Olivier Steiner (PLR)** est proposé et élu.

**Questeurs :**

**Mme Dagmar Picci (PLR)** et **M. Daniel Sigg (PS)** sont proposés et élus.

La Présidente félicite toutes les personnes élues.

**12. Communications du Conseil communal**

**Mme Marlène Lanthemann (CC) :**

Deux communications à vous faire, la première concernant les panneaux d'entrée des localités de Milvignes. Comme vous l'avez vu, nous avons essayé de marquer ce début d'année le plus rapidement possible, par l'installation de ces panneaux. Nous avons reçu différents courriers dans lesquels les citoyens s'étonnaient de la grandeur des caractères de ces panneaux, alors que nous avons pris la précaution de nous en référer aux normes, parce que l'on ne fait pas ce que l'on veut. Mais après vérification, la maison qui nous a fait ces panneaux et qui nous les a livrés s'est trompée dans les caractères. Donc, elle nous les referra gratuitement. Vous ne serez donc pas étonnés du changement des panneaux à l'entrée des localités. Ils garderont la même inscription mais respecteront la norme.

La deuxième communication, c'est pour vous dire qu'après toute l'intervention qu'on a faite au sujet du théâtre de Colombier, nous avons convoqué pour demain une conférence de presse qui aura lieu à Colombier à 9h30 à la salle du Conseil général.

**Mme Marie-France Matter (CC) :**

On vous invite sur les rives d'Auvernier les 3 et 4 mai 2013 pour La Suisse Bouge. Vous allez recevoir un tout-ménage dans vos boîtes aux lettres. Donc, le défi de l'année, c'est les hommes contre les femmes sur la Commune de Milvignes. Venez bouger.

**La Présidente :** La Chancellerie vous recommande de faire parvenir vos interventions par mail à l'adresse de la Chancellerie, ça sera bien utile pour le PV. Pour ma part, je vous remercie pour votre confiance et je souhaite bonne chance à François Gubler.

### 13. Divers

**M. Daniel Sigg (PS) :**

Vu que la Ville de Neuchâtel a annoncé l'extension de son programme NeuchâtelRoule à partir du 6 mai 2013, je me demande comment Milvignes, qui est maintenant limitrophe, entend se greffer sur ce projet qui permettrait à ses habitants de pouvoir pleinement profiter de cette possibilité de location de vélos au départ de Milvignes, pour rallier la ville toute proche en profitant des paysages du bord du lac et de la nouvelle autoroute cyclable qui va s'ouvrir d'ici peu aux abords du nouveau tunnel de Serrières. De plus, des vélos électriques seraient sûrement bien appréciés par la population de Bôle.

**Mme Marie-France Matter (CC) :**

Dans les séances de la Commission culture, loisirs et sports, on n'a pas fait que la Suisse Bouge. Lors de notre première séance, on a fait un tour de table pour savoir ce que l'on pourrait éventuellement faire à Milvignes. Ça a été justement évoqué et c'est aussi avec la COMUL et les transports, donc avec Mme Schaer, que les projets seront repris. On a mis ça de côté.

**M. Jean-François Künzi (PS):**

Je précise que j'interviens à titre personnel.

Lorsque le Conseil général adopte un arrêté, un des articles stipule toujours : « Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté ».

Que se passe-t-il lorsque le Conseil communal ne s'acquitte pas de la tâche qui lui a été assignée ?

L'entrée en souveraineté de la Commune de Milvignes signifie-t-elle que l'actuel Conseil communal n'est nullement engagé par les décisions prises respectivement par les Conseils généraux d'Auvernier, de Bôle et de Colombier et que, par conséquent, il n'a pas à en tenir compte ?

Si un arrêté pris par l'un des Conseils généraux ne pouvait pas être mis en œuvre, le Conseil communal ne devrait-il pas venir s'en expliquer devant ce Conseil général ?

Le Conseil général de Colombier, à l'unanimité moins une abstention, a pris un arrêté au sujet de la création d'un écopoint au carrefour entre la rue des Saules et le chemin de la Saunerie et voté le crédit nécessaire à sa réalisation qui répondait à un impératif bien précis : soulager l'écopoint de Chaillet saturé.

Ce type d'installation, on peut le comprendre, ne suscite pas l'enthousiasme des voisins. Il y a évidemment eu des oppositions. Mais l'intérêt collectif doit emporter sur les intérêts particuliers. Après avoir reçu l'accord du SAT, le Conseil communal de Colombier, n'a pas eu le temps de lever les oppositions. Il a donc transmis le flambeau à celui de Milvignes...

La suite, vous la connaissez sans doute, grâce à la presse. Dans le « Courrier neuchâtelois » du 3 avril 2013, on peut lire ce titre : « Les opposants à l'écopoint ont gagné ». On apprend que le projet est abandonné. M. Pierre Racine qui, pour la petite histoire, n'éprouve aucun scrupule à troubler le bien-être d'un autre quartier, triomphe : il a défendu une cause juste !

Fier d'avoir créé un précédent, il se permet même un avertissement aux autorités...

Je vous remercie de bien vouloir répondre à mes questions lors de la prochaine réunion du Conseil général.

**M. Philippe Egli (La Grappe) :**

Je suis désolé de devoir revenir sur un point que j'avais abordé en début de séance, mais je n'avais pas lu mes notes, je suis intervenu de tête. Concernant le procès-verbal, j'avais juste une petite remarque, il est noté la signature de l'auteur, mais le règlement nous prescrit qu'il nous faut la signature du Président et du secrétaire, qu'il faudrait rajouter.

Une autre chose, j'ai une question au Conseil communal, il me semble avoir vu une annonce pour la vente d'un immeuble aux enchères publiques par la Commune, alors j'imagine que c'était sur la base d'un arrêté de la Commune avant la fusion puisqu'on n'a pas eu de rapport. Es-ce que c'est bien ça ?

**Mme Josette Schaer (CC) :**

Je vais exceptionnellement répondre lors de la même séance. Effectivement, c'est un arrêté du Conseil communal d'Auvernier qui date de la séance du 30 août 2012, mais qui avait déjà été voté une fois, pour un des objets, en 2009.

**M. Mathias Bauer (PLR) :**

Juste pour faire de la pub de nouveau pour la Suisse Bouge : donc vu le temps, ça se déroulera ici à la salle polyvalente. Venez nombreux, on a des activités le vendredi soir, le samedi matin. Et puis un appel, si des gens ont l'envie et du temps à donner, que ce soit le vendredi toute la journée avec les enfants ou le samedi matin. S'il y a des bénévoles, qu'ils viennent s'annoncer vers moi, parce qu'on cherche, pour que cette manifestation se déroule bien et puis qu'on ait assez de monde.

**M. Fred-Eric Moulin (PS) :**

Je veux juste intervenir concernant ce qu'on appellerait le Projet « Canaris ». Brièvement, je vous rappelle qu'à Colombier, lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2009, un rapport du Conseil communal a été accepté concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle de terrain propriété de la Commune.

Ce rapport a donc été accepté par 22 voix contre 12 et 4 abstentions. Suite à cette décision, un référendum a été lancé et a abouti. Le oui a donc été de 55%.

Ensuite, il y a eu la vente, le Conseil communal a signé les documents et je vous rappelle simplement qu'il y avait un article qui disait : « Si la construction prévue n'est pas réalisée dans les 2 ans à dater de la signature de l'acte de vente, la parcelle reviendra à la Commune de Colombier au même prix sans intérêts ». A quoi en est le dossier ?

**M. Frédéric Laurent (CC) :**

J'ai une réponse à vous donner ce soir, nous avons signé les plans de l'immeuble il y a un peu moins de 2 mois.

**M. Fred-Eric Moulin (PS) :**

Concernant les festivités prévues relatives à la désignation du futur Président du Grand Conseil, à quoi en sont les discussions.

**Mme Marie-France Matter (CC) :**

Les festivités auront lieu le mardi 28 mai 2013. La chancellerie a pris contact avec M. Bauer pour fixer un programme, il est prévu un apéritif au Château d'Auvernier. L'apéritif dînatoire aura lieu sur les rives d'Auvernier dès 18h30. Dans le Milvignes info, il y aura tout le programme de la journée, on est en train de le préparer. Vous serez invités personnellement à la manifestation.

**M. Fred-Eric Moulin (PS) :**

A l'issue de la séance, même si l'heure est tardive, il est toujours prévu qu'il y ait une verrée. Donc le groupe socialiste vous invite à boire un verre après la séance de même que le public restant.

**La Présidente clôt la séance à 23h00.**

Au nom du Conseil général :

La présidente :  
V. Schindler

Le secrétaire :  
Ph. Bärffuss